

dépôt A 714/09 du 28.08.09

## **Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés**

Société **3TIC**

Société à responsabilité limitée au capital de 10672 Euros

Siège social : 21, avenue de la République, 23000 GUERET - RCS 441 494 655

L'an deux mille neuf, et le vingt cinq juillet, à dix heures , les associés se sont réunis à Guéret, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Laurent GERAL                      nombre de part : 667

qui détient ensemble 667 parts sociales sur un total de 667.

Représentant la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions des articles 18 et 19 des statuts.

Ordre du jour :

1- Changement de siège social

### Première résolution

Les associés décident que le siège social de la société est transféré du 21 avenue de la République – 23000 GUERET à 25 avenue de la République – 23000 GUERET à la date du 01 / 09 / 2009

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures quarante.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant .

Le gérant

Laurent GERAL

